

CHANDOLAS Conseil municipal

## Les gaz de schiste font débat

Le conseil municipal, après un débat contradictoire, a voté, à 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, la demande d'annulation de l'arrêté ministériel autorisant la technique d'exploitation des gaz de schiste par fracturation hydraulique et dit son opposition à toute prospection sur le territoire de la commune de Chandolas. A l'issue du conseil le maire a pris un arrêté interdisant les forages sur la commune et précisant que l'eau communale, potable ou non, ne peut être utilisée à des fins d'exploration ou d'exploitation des gaz de schiste.

Les conseillers ont eu ensuite



**Le maire a pris un arrêté interdisant les forages sur la commune.**

à donner leur avis sur l'élaboration d'un règlement local de publicité visant à préserver le paysage et les entrées de la commune (9 voix pour, 2 contre).

Il a été également décidé d'ajouter un chemin au sud des Martins au tableau de classement de la voirie communale, et de planter des arbres sur le terrain de la salle polyvalente.